

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

SECRETARIAT GÉNÉRAL

ORDRE DU JOUR

**SÉANCE 351
Jeudi 4 juillet 2024**

1. Points d'ordre général

-Approbation des procès-verbaux de la séance n°335 du 14 décembre 2023, de la séance 338 du 25 janvier 2024 et de la consultation écrite n°348 du 24 au 28 mai 2024.

-La prochaine séance du CCLRFR se tiendra le 25 juillet au format distancié uniquement.

2. Textes présentés pour avis

2.1. Projets de règlement ou de directive communautaires et projets de loi

2.1.1) Projet d'article de loi visant à accueillir les modifications législatives nécessaires pour assurer la bonne application du règlement (UE) 2024/886 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2024 modifiant les règlements (UE) 260/2012 et (UE) 2021/1230 et les directives 98/26/CE et (UE) 2015/2366 en ce qui concerne les virements instantanés en euros, et à transposer les dispositions modifiées de ces directives

Ce projet d'article du projet de loi DDADUE vise à modifier le code monétaire et financier aux fins de la mise en œuvre de l'article 3 du règlement (UE) 2024/886 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2024 modifiant les règlements (UE) 260/2012 et (UE) 2021/1230 et les directives 98/26/CE et (UE) 2015/2366 en ce qui concerne les virements instantanés en euros, règlement entré en vigueur le 9 avril 2024.

2.2. Autres projets de texte

2.2.1) Projet de décret portant modification de l'article R. 518-61 du code monétaire et financier

Ce décret a pour objet de relever le plafond du microcrédit professionnel actuellement à 12 000 euros en métropole et 15 000 euros dans les outre-mer à 17 000 euros sur l'ensemble du territoire national.